

Communiqué de presse

Rapport de situation hebdomadaire du commissaire provisoire de Swissair Group

Küsnacht-Zurich, le 26 octobre 2001. La décision prise lundi d'assurer le financement d'une compagnie aérienne intercontinentale suisse, grâce aux efforts conjoints de la Confédération, des cantons et des milieux économiques, s'avère judicieuse du point de vue de Swissair Group. La solution retenue permettra notamment de sauvegarder des emplois. Le commissaire provisoire en est heureux pour tous les collaborateurs de Swissair Group et des entreprises indirectement concernées, lesquelles profiteront de cette décision.

Les créanciers des sociétés en sursis concordataire provisoire se trouveront vraisemblablement aussi parmi les bénéficiaires. Il est probable que les créances privilégiées (salaires des collaborateurs, plans sociaux) diminueront, car une partie des collaborateurs de Swissair Group trouvera de nouveaux emplois. Les actifs existant dans les différentes sociétés reviendraient donc dans une plus large mesure aux autres créanciers, en raison de la diminution des créances privilégiées.

Lors de l'aménagement du financement, il conviendra de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter que la situation des créanciers actuels des sociétés se trouvant en sursis concordataire provisoire ne soit en aucun cas aggravée. Le commissaire provisoire recherche, en collaboration avec toutes les parties impliquées, notamment les autorités fédérales et les directions des sociétés concernées, des solutions permettant de résoudre les difficiles problèmes juridiques et pratiques en la matière.

Dès aujourd'hui, il apparaît que les fonds promis par la Confédération en vue d'assurer provisoirement le maintien de l'activité aérienne moyen-courriers et long-courriers de Swissair sont calculés au plus juste et exigeront des économies radicales dans tous les domaines. C'est un aspect que le commissaire provisoire devra prendre en compte d'une manière prioritaire dans ses décisions futures.

Attribution du crédit-relais par les banques

Ainsi qu'elles l'ont déjà annoncé, les banques Credit Suisse et UBS ont décidé, après étude, d'accorder des crédits-relais directement à certaines entreprises proches de l'activité aérienne. A ce jour, l'engagement porte sur des crédits d'un montant de CHF 70 millions.

Paiements effectués à des créanciers immédiatement avant l'octroi du sursis concordataire

Des recherches effectuées à la demande du commissaire provisoire auprès de Swissair Group ont montré que le cabinet de conseil KPMG, Londres, a obtenu, immédiatement avant l'octroi du sursis concordataire, le paiement d'honoraires pour la réalisation de prestations de conseil. Dans la suite de la procédure, il reviendra aux organes qui seront compétents à ce moment-là d'apprécier ce paiement sur le plan juridique.

Vente de participations: jusqu'à présent, aucune demande de vente n'a été soumise

Les responsables concernés de Swissair Group négocient actuellement la vente des sociétés suivantes: Swissport, Gate Gourmet, The Nuance Group, Restorama, Rail Gourmet et Gourmet Nova. Pour le moment, aucune demande de vente concrète n'a été soumise au commissaire provisoire ni aux juges auxquels appartient, au final, la décision de vente.

Systèmes de compensation à nouveau opérationnels

Le commissaire provisoire a pris les mesures nécessaires afin que les paiements puissent de nouveau être traités en bonne et due forme par l'intermédiaire du système de clearing de la chambre de compensation IATA. Cette chambre de compensation a pour fonction de traiter les créances et dettes réciproques résultant de prestations fournies par une compagnie aérienne en faveur d'une autre. A l'annonce du sursis concordataire, plusieurs compagnies aériennes avaient arrêté le traitement des paiements par l'intermédiaire de la chambre de compensation IATA.

En ce qui concerne le système BSP de compensation des agents, le commissaire provisoire est entré en contact avec les responsables du BSP. Les solutions trouvées devraient permettre la remise en service opérationnel du système dans les prochains jours.

Pour de plus amples informations:

- Site Web du commissaire provisoire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88